

Rapport Annuel 2020

Après que l'Association Marché d'Art Suisse (AMAS) était encore en mesure de représenter ses membres et leurs intérêts lors de manifestations physiques au début de l'année 2020, les activités de l'association ont très vite été essentiellement dues à la lutte contre les répercussions financières de la crise du COVID.

À la fin du mois de janvier 2020, le directeur d'AMAS, Dr. Andreas Ritter, a représenté l'AMAS à la conférence professionnelle de la **Fondation pour le droit de l'art** de Genève dans le cadre de la foire d'art ArtGenève. Une fois de plus, une présentation a été faite sur les effets de la **5e directive européenne sur le blanchiment d'argent** et son **impact possible sur le marché de l'art Suisse**. Il a ainsi été possible de renforcer la compréhension des effets de la directive susmentionnée sur les négociants, les galeries et les maisons de vente aux enchères actives au niveau national et de promouvoir des mesures pratiques pour contrer les réglementations toujours plus strictes. Un **article** à cet effet a été placé sur la **page du marché de l'art de la NZZ** le 28 février 2020.

Puis, fin janvier 2020, Dr. Ritter a participé au symposium annuel de **l'initiative des galeristes Talking Galleries à Barcelone**, à l'invitation de Lluçia Homs. Les sujets abordés cette année comprenaient la numérisation et les nouveaux modèles de galeries - des sujets que l'AMAS avait déjà listés lors de sa réunion de novembre 2019. Le symposium a attiré un public nombreux, international et diversifié et a assuré un échange animé avec la participation active du directeur. Cela a permis à l'AMAS d'attirer l'attention internationale et d'étendre son réseau. En avril 2020, **l'assemblée annuelle de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)** a eu lieu sous forme virtuelle.

Au cours du premier semestre, le directeur a écrit deux fois au nom d'AMAS à **l'Office fédéral de la culture (OFC)** concernant les mesures de soutien au commerce d'art et d'antiquités suite aux mesures du COVID. Dr. Ritter a également eu des entretiens approfondis sur ce sujet avec la directrice et d'autres membres de la direction de l'OFC.

Au milieu du premier lockdown, en avril 2020, la direction a été invité par **le conseil-exécutif de Zurich à une table ronde** réunissant des représentants sélectionnés des industries créatives avec les conseillers gouvernementaux Ernst Stocker et Carmen Walker-Späh et d'autres représentants de l'administration, où M. Ritter a pu s'exprimer au nom d'AMAS sur le thème "Reality Check COVID-19 Crisis", et représenter les intérêts de ses membres.

En mai 2020, à l'invitation de RTS, Dr. Ritter a commenté les effets de la pandémie sur les différents acteurs du marché de l'art dans **l'émission de télévision "ECO" sur le thème "COVID-19 trifft die Kunstwelt"** et a ainsi pu attirer l'attention sur les problèmes fortement accentués, notamment pour les galeries classiques dites de programme. Sans nouveaux modèles économiques et, surtout, sans soutien des pouvoirs publics, près de la moitié des galeries d'art classiques risquent de disparaître en raison de la crise prolongée du COVID.

Dans le cadre d'une participation active de l'AMAS à **une enquête de Gallup S.A.** sur le thème "Kunst und Kultur in der Schweiz in der Corona-Krise" au premier semestre 2020, il a été possible d'organiser un relevé des chiffres et des statistiques actuels sur l'attitude de la population Suisse à l'égard de l'art et de la culture, en particulier des beaux-arts et du commerce de l'art dans la crise de Corona. Les résultats seront utilisés lors des discussions avec la presse et les autorités.

Au cours de l'année, le **site web**, qui avait déjà été relancé l'année précédente, a été enrichi, notamment pour rendre l'espace réservé aux membres plus attrayant. En 2020, le **newsletter d'AMAS**, qui paraît plusieurs fois par an (trimestriellement en objectif), a de nouveau été envoyée avec un résumé des activités de l'association, des informations sur les manifestations des partenaires en Suisse et à l'étranger, ainsi qu'une revue de presse sur l'actualité nationale et internationale des cinq dossiers centraux de l'association. Les dossiers "Corona" et "Marché de l'art divers – Numérisation – Soutien aux foires d'art" ont été nouvellement inclus afin de mettre en évidence de manière adéquate les développements notables en dehors des dossiers de base et de mettre les membres à jour, notamment dans le domaine des nouvelles technologies. En raison de mesures extraordinaires dues à la crise du COVID, **trois bulletins newsletter supplémentaires** ont ensuite été publiés en 2020 pour fournir des informations notamment sur les possibilités de chômage partiel et d'aide d'urgence pour les indépendants du secteur culturel. Le site web d'AMAS a également fourni des informations sur l'état actuel des possibilités financières à la suite de la crise du COVID et a publié un guide sur l'indemnisation des entreprises culturelles.

Au cours du second semestre 2020, d'autres contacts ont été établis avec **Pro Helvetia** dans le but de sensibiliser à la nécessité de soutenir les artistes et les galeries suisses.

Au cours du dernier trimestre 2020, un échange écrit et une conférence virtuelle ont eu lieu avec la **directrice de l'OFC** et un autre membre de la direction, le thème principal étant naturellement les mesures COVID dans le domaine de la culture. Par la suite, une demande écrite a été adressée aux **offices cantonaux de la culture de Zurich, Bâle-Ville, Berne et Genève**, au nom de l'AMAS, afin d'examiner les possibilités de soutien financier, en particulier pour les galeries du programme (et ici avec un accent particulier sur les projets de sensibilisation) en relation avec la pandémie de Corona.

En raison des mesures d'hygiène et de comportement à observer en raison de la pandémie de COVID, la conférence annuelle prévue à l'automne 2020 a dû être annulée; à la place, une utilisation accrue des canaux numériques a été faite pour la communication avec les associations membres ou les membres.

Vers la fin de l'année 2020, les premiers entretiens ont eu lieu avec Kerberos Compliance-Managementsysteme GmbH. Grâce à l'**application web "LegeArtis"** développée par cette société, les acheteurs d'art potentiels peuvent être soumis à un contrôle de conformité via une plateforme numérique afin de pouvoir donner aux galeristes et aux marchands d'art le "feu vert" pour la conclusion de transactions légalement sécurisées (règles KYC) dans le contexte du renforcement visible des réglementations sur le blanchiment d'argent. L'objectif principal de ces entretiens était de permettre aux membres de l'association d'accéder à de nouveaux outils technologiques attrayants à des tarifs réduits. Les discussions doivent se poursuivre en 2021.

Enfin, vers la fin de l'année 2020, les discussions ont également été intensifiées avec la start-up **4ArtTechnologies S.A.**, Zug, afin de planifier un **projet de transformation** (sur la base de la conférence téléphonique avec la direction de l'OFC), avec lequel les goulets d'étranglement dans le commerce de l'art et notamment dans le secteur des galeries, causés par la crise Corona, doivent être contrés et pour lequel un soutien financier doit être recherché auprès de la Confédération et des cantons.